Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251225-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 26 novembre 2025

Séance Publique du
Mardi 02 décembre 2025

CONVENTION D'ORGANISATION D'EVENEMENTS « COMM'1 MARCHÉ » ET « MARCHÉ DE NOËL DU TER » - VILLE DE PLOEMEUR/ASSOCIATION « LES COMMUNS D'ABORD » - ANNEE 2025

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX.

Présents	: 25
Pouvoirs	: 07
Absent	: 01

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251225-DE

n°25

CONVENTION D'ORGANISATION D'EVENEMENTS « COMM'1 MARCHÉ » ET « MARCHÉ DE NOËL DU TER » - VILLE DE PLOEMEUR/ASSOCIATION « LES COMMUNS D'ABORD » - ANNEE 2025

Rapporteur : Jean-Luc SCIEUX

La ville de Plœmeur apporte aux associations ploemeuroises un soutien qui se traduit par la mise à disposition gracieuse de matériels, par le versement de subventions ou par des conseils techniques et administratifs dans l'organisation d'événements.

L'association « les communs d'abord » organise, sur le site du collège Jean Paul II en Ploemeur, deux animations importantes, « Comm'1 marché » d'une part, et « Le marché de Noël du Ter » d'autre part. Ces rendez-vous mettent en avant le dynamisme de la ville et la qualité du tissu associatif ploemeurois.

La première animation se déroule les 21 et 22 juin et la seconde les 6 et 7 décembre 2025.

La municipalité souhaite conventionner avec l'association et le collège Jean Paul II dans le but de garantir le bon déroulement de ces deux manifestations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 18 novembre 2025 ;

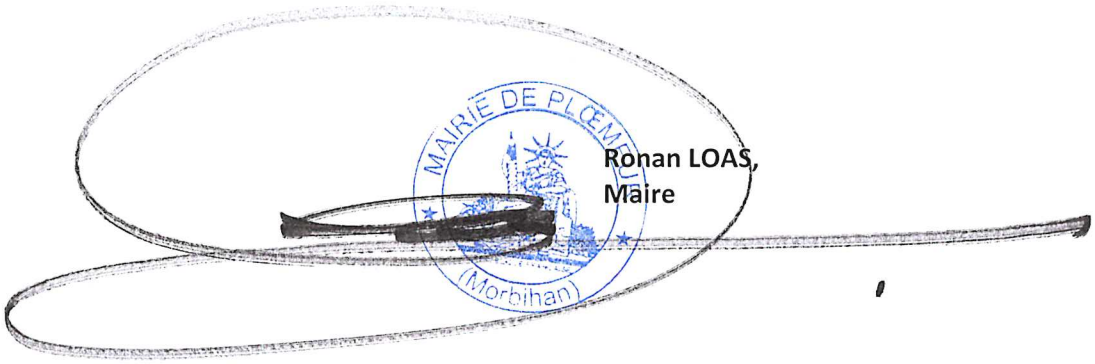
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération.

- **ACCORDE** une subvention de 3000 euros à l'association « Les communs d'abord » dans le cadre de ce partenariat.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 3 ABSTENTIONS (Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES)



Ronan LOAS,
Maire